



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 22128

Texte de la question

M. Jean-Claude Decagny souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche afin d'envisager la mise en place d'une formation des jeunes, dans le cadre scolaire, aux règles fondamentales de la vie quotidienne et en particulier des relations pécuniaires. En effet, il apparaît préoccupant de constater que de plus en plus de jeunes quittent l'école totalement démunis et peu sensibilisés à des notions aussi importantes que la gestion d'un compte bancaire, les incidences des crédits à la consommation... Il lui demande s'il envisage d'insérer ces règles dans le cadre d'enseignements, notamment dès la rentrée prochaine.

Texte de la réponse

Contribuer à la formation d'un adulte responsable, capable de participer activement à la vie de la cité, doté des savoirs et compétences qui assurent l'exercice de sa liberté, est une mission fondamentale de notre système éducatif. Si tous les programmes d'enseignements généraux, et ceux d'éducation civique en particulier, concourent au développement de l'esprit critique et à l'acquisition d'une véritable autonomie, l'enseignement « vie sociale et professionnelle » dispensé dans la voie professionnelle intègre explicitement dans ses programmes une éducation à la consommation. Elle conduit les enseignants à choisir des situations d'apprentissage et des démarches pédagogiques qui permettent aux élèves de résoudre une situation-problème de manière raisonnée. Il s'agit de favoriser chez des jeunes en cours de formation qualifiante, proches de leur entrée dans la vie active, non seulement l'acquisition de connaissances, mais aussi celle de méthodes pour gérer un budget, effectuer des choix pertinents en matière d'achats et d'utilisation des services, identifier le principe du crédit ou bien encore approcher les problèmes liés au surendettement (BO n° 5 du 29 août 2002). La nouvelle configuration du ministère, qui associe jeunesse et éducation nationale, permet d'autre part d'envisager globalement l'éducation des jeunes et incite à rechercher une meilleure synergie entre les programmes d'enseignement et des démarches éducatives distinctes, plus ouvertes sur la vie sociale. Dans cette perspective, le ministère, en prenant l'initiative de favoriser l'engagement des jeunes de onze à vingt-huit ans dans quatre domaines (humanitaire, culturel, civique, économique), a montré sa volonté d'offrir à un large public - scolarisé ou en rupture de scolarité - les moyens de mener à bien un projet concret et d'acquérir ainsi une véritable expérience.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Decagny](#)

Circonscription : Nord (23^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22128

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5533

Réponse publiée le : 13 octobre 2003, page 7863